



CDAS DU 16 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU

En préambule, CGT FINANCES 77 lit sa déclaration liminaire dans laquelle il est insisté sur la nécessité de l'action sociale et de l'augmentation de ses moyens financiers compte tenu de la dégradation des conditions de vie au travail des agents actifs et de la situation des retraités, et alors même qu'une diminution significative du budget a été annoncée lors du dernier CTM.

En réponse, Monsieur GAULIER dit manquer d'éclairage sur le futur budget. La CFDT confirme l'annonce à la baisse.

Monsieur GAULIER nous informe du prochain départ à la retraite de Madame GABOURIN, qui sera remplacée.

I. APPROBATION DU PV DU CDAS DU 22 JUIN 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. LES MANIFESTATIONS LOCALES

A – Les actions réalisées depuis le dernier CDAS

1° - Le séjour des retraités à Embrun

32 personnes âgés de 59 à 87 ans en ont bénéficié. Il s'agissait d'un séjour en pension complète dont Madame LACHAUD souligne la qualité des prestations. Tous les retours ont été positifs.

2° - La course Odysee du 4 octobre

Cette manifestation n'avait pas été soumise au vote car décidée rapidement en remplacement d'une sortie pour les retraités (Musée de la Grande Guerre à Meaux) qui a été annulée. Sur les 50 inscriptions budgétées, seulement 29 ont été utilisées, soit une dépense de 517 € (les droits d'inscription étant de 8 à 21 €). Une publicité avait pourtant été effectuée sur Ulysse et par courriel au mois de juillet.

B – Un point d'étape sur les actions en cours

1° - L'action de santé publique du 26 novembre

L'action organisée en partenariat avec la MGEFI et prévue le 15 octobre à Melun a été annulée en raison de l'absence de l'intervenant. Elle est reportée au 3 décembre après-midi (13h30-16h30) sous forme de conférence et sous réserve d'une convention. Le conseil déplore l'absence des ateliers initialement demandés, mais Monsieur GAULIER estime que le dépistage des problèmes auditifs relève de la médecine de prévention.

2° - Les spectacles des 6 et 14 novembre

Le spectacle du 6 (Chevallier et Laspalès) a suscité un intérêt plus faible qu'attendu : seulement 85 places ont été vendues. Cette désaffection est peut-être imputable au lieu de la manifestation (Agora d'Evry).

La pièce de théâtre du 14 (à Dammarie-lès-Lys), en revanche, a fait l'objet d'une réservation totale. Plusieurs agents sont sur liste d'attente.

A la demande de la CGT, Madame LACHAUD prévoit d'étudier les possibilités de spectacles à Meaux (Théâtre du Luxembourg) et à Coulommiers (La Sucrerie). D'ailleurs, elle a pu constater que la pièce de théâtre était également jouée à Meaux, mais le calendrier des réservations ne correspond pas à celui du CDAS. Il faudrait donc réaménager les modalités de choix des spectacles.

3° - L'arbre de Noël 2015 et GT Noël 2016

L'arbre de Noël 2015 aura lieu le 29 novembre à Dammarie-lès-Lys (Espace Pierre Bachelet). Deux séances seront organisées, l'une à 14h00 et l'autre à 16h30. La première séance sera réservée aux Finances ; l'entrée dans la salle devrait donc être possible plus tôt.

Il est demandé aux bénévoles pour la distribution des entrées et des goûters de confirmer leur présence 15 jours à l'avance.

Il est observé que le montant des chèques cadeau et des chèques culture a été augmenté respectivement à 34 € et 32 €. Cet abondement a été rendu possible par l'économie réalisée sur la sortie annulée et sur les 15 places rendues sur le spectacle de Chevallier et Laspalès.

Pour les goûters, dont le contenu exact n'est pas connu, le coût unitaire est de 3,36 €.

Le GT Noël 2016 prévu le 17 novembre est avancé au 10. Il se déroulera en présence d'une dizaine de prestataires qui présenteront leurs projets avec des nouveautés.

III. QUESTIONS DIVERSES

1° - Réponse à un article sur l'action sociale paru dans *L'Étincelle*

Monsieur GAULIER évoque un article publié dans le dernier numéro de *L'Étincelle* qui interpelle le CDAS sur l'absence d'action en faveur des agents en difficulté et demande où est la dimension sociale. Il répond qu'il existe bien des prestations sociales telles que les permanences de l'avocat et des assistantes sociales mais aussi sous la forme d'aides pécuniaires accordées en tenant compte des situations particulières.

2° - Sophrologie

La CGT évoque la question des séances de sophrologie qu'une étudiante souhaitait animer dans le cadre d'un stage. Monsieur GAULIER répond que de telles séances n'ont pas leur place dans le cadre du travail et que leur caractère paramédical pose des problèmes en matière de responsabilité (principe de précaution). Toutefois, un support de stage réadapté a été proposé par la direction mais faute de retour le projet est annulé.

3° - Bons sport

La CGT demande si les bons sport seront renouvelés l'année prochaine.

Madame LACHAUD annonce que l'attribution de ces bons, expérimentée en 2015, n'aura plus lieu à l'avenir et est suspendue pour le moment. En effet, ces bons ont fait l'objet d'une première

dotation qui s'est avérée insuffisante et la dotation complémentaire a été suspendue par le préfet pour des motifs d'ordre juridique (valeur faciale et absence de mandat de régie).

Il est à déplorer que malgré le caractère expérimental de l'opération et des efforts qu'elle a demandés aux déléguées de l'action sociale (simples intermédiaires entre la SRIAS et les agents), ces dernières aient fait l'objet de nombreuses critiques de la part d'agents dont la demande n'a pas pu être satisfaite, parfois à la limite de l'insulte.

4° - Changement de gouvernance et de prestataire du RIAM

Au mois de mai, le Restaurant Inter-Administratif de Melun a changé de prestataire et une nouvelle présidente a été élue à la tête de l'association gestionnaire. La nouvelle présidente présente un état de la situation du RIAM. Plusieurs problématiques sont abordées à cette occasion.

a) Conséquences du changement de prestataire

Le changement de prestataire (en faveur d'Apetito) s'est accompagné d'une augmentation du droit d'admission (passé de 3,64 € à 4,16 €) et d'une légère hausse du prix pour 1 plat + 1 périphérique. En revanche, le prix d' 1 plat + 2 périphériques reste stable.

Le correspondant social de la DDPP signale une augmentation du temps d'attente à l'entrée, qu'Apetito impute à la mise en place de la nouvelle équipe (plusieurs CDI, encore un intérimaire, une caissière en formation) et qui devrait donc se résorber.

b) Conséquences du changement de gouvernance

La nouvelle présidente fait état de difficultés diverses (méconnaissance du marché, complexité de l'état des lieux) et fait état de plusieurs anomalies dans le fonctionnement de l'association, au niveau de la composition du Conseil d'administration (essentiellement issu de la DGFIP) et des fonctions de la Commission de surveillance. Elle se fixe pour priorité le rétablissement du cadre réglementaire et comptable.

Elle insiste sur l'importance de la charge de travail à laquelle son équipe de bénévoles est confrontée, alors que la décharge mensuelle n'est que de 5 jours par agent et déplore le manque d'investissement des 250 personnes qui fréquentent le RIAM (moins de 10 présents à la dernière assemblée générale). Sur ce point, la CGT interpelle Monsieur GAULIER sur les solutions envisageables pour améliorer la situation des agents concernés. Monsieur GAULIER estime que la solution réside dans l'implication des autres administrations.

A cet égard, Monsieur GAULIER évoque les difficultés budgétaires de la DDFIP pour subvenir au fonctionnement du RIAM et, plus généralement, aux besoins de la cité administrative de Melun – dont la gestion incombe à la Préfecture - en l'absence d'implication des autres administrations présentes sur le site. Actuellement, l'accueil de la cité est assuré par notre administration, les agents de la DGFIP sont les plus investis dans la gestion du RIAM, la DDFIP est systématiquement sollicitée pour les travaux...

Le correspondant social de la DDPP déclare que son administration est disposée à s'investir.

La présidente du RIAM propose une assemblée générale extraordinaire.

Monsieur GAULIER rappelle la nécessité de maintenir les structures de restauration existantes (une association ayant déjà été dissoute à la demande de Bercy) et précise qu'il n'y aura jamais de tickets-restaurant en remplacement.

La présidente et Monsieur GAULIER sont d'avis qu'il faut tout remettre à plat en vue d'une nouvelle convention inter-administrative. Il est suggéré de demander l'inscription des conditions de fonctionnement du RIAM à l'ordre du jour du CHSCT de la Préfecture.

c) Subventions

Les rationnaires du RIAM bénéficient de deux subventions : la subvention interministérielle d'action sociale (actuellement de 1,22 € et revalorisée annuellement) et la subvention spécifique (1,11 € inchangée depuis 2003).

Il est indiqué que certaines administrations demandent une revalorisation de la subvention spécifique.